



Les Essentiels

La boîte à outils
des ressources
de l'Agence

Spectacle vivant

LA RÉSIDENCE D'ARTISTES MODE D'EMPLOI

L'Agence culturelle d'Alsace, dans sa vocation d'accompagner les élus et agents des collectivités territoriales ainsi que des dirigeants des petites et moyennes structures culturelles, a créé une collection de tutoriels autour du spectacle vivant.

Ces outils sont là pour donner des moyens pour comprendre des actions transversales, leurs enjeux, et permettre leur mise en application concrète : la médiation culturelle, la résidence d'artiste, l'accueil d'un public petite enfance, ou encore l'accueil d'un spectacle au sein d'une salle non-équipée. Autant de conseils pour aider les équipes à mettre en place des projets culturels.

Pour cela, une vidéo pour chaque dispositif permet une compréhension globale du sujet. Et pour aller plus loin, des guides pédagogiques sont téléchargeables. Ils permettent d'approfondir une thématique.

Retrouvez ici les propos de Christine Richier sur la résidence artistique. Un regard professionnel et pratique sur l'accueil d'une compagnie le temps d'une résidence.



L'Agence culturelle est un outil au service des politiques publiques de la culture. Elle apporte aux élus, créateurs, diffuseurs, professionnels et bénévoles, son soutien dans le domaine de l'information, de l'ingénierie, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation. Elle intervient, avec ses partenaires, dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma et image animée, des arts plastiques et des politiques culturelles. Elle contribue à une meilleure qualification des acteurs culturels en assurant des missions de formation et de conseil. Lieu de concertation et de réflexion, l'Agence culturelle participe d'une manière générale au développement culturel du territoire dans une perspective d'aménagement de celui-ci, d'élargissement des publics, de qualification des pratiques culturelles professionnelles et amateurs. Elle favorise la concertation entre les acteurs de la vie culturelle aussi bien à l'intérieur de la région qu'entre celle-ci et les autres régions françaises et étrangères.

SOMMAIRE

Accueillir une compagnie ou une équipe artistique le temps d'une résidence est une aventure humaine et artistique unique qui peut apporter beaucoup à ses acteurs et au public d'un territoire donné, contribuant ainsi au rayonnement culturel de la structure d'accueil. Il convient néanmoins d'en définir précisément les modalités. Mode d'emploi en 5 questions :

1 - Une résidence, c'est quoi en quelques mots ?

- a. Définition
- b. L'essentiel en quatre points

2 - Qui est impliqué dans un projet de résidence ?

- a. Les partenaires impliqués
- b. Trouver des porteurs de projet

3 - Quelles sont les différentes formes de résidence ?

- a. Les résidences en création
- b. Les autres formes de résidences

4 - Quelle est la durée moyenne d'une résidence ?

- a. Les résidences courtes
- b. Les résidences longues durées

5 - Comment construire un projet de résidence ?

- a. Les étapes de la mise en place d'une résidence
- b. Apports mutuels de la structure d'accueil et de l'équipe artistique
- c. Etablissement d'une convention

... En conclusion

- a. Bénéfices réciproques d'une résidence
- b. Les clefs d'une résidence réussie

... Pour aller plus loin

- a. Bibliographie
- b. Webographie

Conditions d'utilisation

Toute reproduction, intégrale ou partielle, des textes publiés dans le document n'est pas soumise à une autorisation préalable mais doit toutefois obligatoirement comporter la mention suivante :

éditeur : « Agence culturelle d'Alsace - 2016 ». Sous réserve des 3 conditions suivantes :

- gratuité de la diffusion
- respect de l'intégrité des documents reproduits
- citation explicite de l'Agence culturelle d'Alsace comme éditeur et mention que les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

Les photographies et images ne peuvent être reproduites sans autorisation préalable et dès lors qu'un droit de copie serait accordé, la mention du copyright indiquée au demandeur par le Pôle Communication & Ressources devrait impérativement figurer sur le support utilisé à cette fin.

Ours

- Conception rédaction : Christine Richier
- Directeur de publication : Francis Gelin, Directeur général de l'Agence culturelle d'Alsace
- Coordination éditoriale : Sabine Frantz d'Ours
- Ont participé à cette publication : Virginie Lonchamp, Marc Jacquemond, Noémie Varciat
- Graphisme : Atelier Poste 4
- Date de publication : 2016

Christine Richier

Christine Richier est éclairagiste, professeur à l'Ensatt et chercheuse en Arts du spectacle. Auteure d'articles sur le théâtre et d'un ouvrage sur l'histoire de l'éclairage scénique, ses recherches interrogent la fabrique du visuel scénique. Ces quinze dernières années elle a participé à de nombreuses résidences dont certaines qu'elle a mises en place ou pilotées (Th.de La Bateine, Cie Ilotopie, Percussions de Strasbourg, Cie Blanca Li et échanges internationaux)



1 UNE RÉSIDENCE, C'EST QUOI EN QUELQUES MOTS ?

a. Définition

La circulaire ministérielle n° 2006/001 relative aux résidences les définit comme un ensemble d'actions amenant une équipe artistique et une collectivité à croiser leurs projets sur une période donnée, dans l'objectif partagé d'une rencontre avec le public.

b. L'essentiel en quatre points

Principe d'une résidence

Le principe d'une résidence permet à une structure culturelle ou une collectivité locale d'accompagner le projet artistique d'une compagnie en mettant à sa disposition un ensemble de moyens (espaces de travail, moyens techniques, humains ou financiers) et de faire partager certaines étapes du projet avec le public (rencontres, ateliers, animations, sortie de résidence).

Objectifs

Une résidence permet à une structure de contribuer au développement culturel d'un territoire en accompagnant la création artistique, de valoriser ses ressources et compétences et d'élargir l'offre culturelle en favorisant la rencontre entre artistes et publics.

Un dispositif souple

Pour chaque résidence, la durée, les moyens mis à disposition et les actions vers le public sont à définir : un cadre volontairement souple pour permettre aux deux parties de définir ensemble un projet cohérent.

Méthode

Une fois définis, les termes et modalités de la résidence devront faire l'objet d'une convention et d'un suivi, pour assurer la réussite du projet et couvrir les deux parties.



2 QUI EST IMPLIQUÉ DANS UN PROJET DE RÉSIDENCE ?

a. Les partenaires impliqués

Une résidence scelle le désir commun de fédérer les énergies locales autour d'un projet. Elle concerne deux entités :

Une structure d'accueil

La mise en place d'une résidence peut être décidée par une structure culturelle (salle de spectacle, centre culturel, festival), par une collectivité locale (commune ou communauté de communes), une institution locale (établissement scolaire, maison de retraite, hôpital, musée) ou une association.

Une équipe artistique porteuse d'un projet

Le signataire d'une résidence peut être une personne morale (association, compagnie, ensemble) ou une personne physique (porteur de projet, groupe d'artistes).

b. Trouver des porteurs de projet

De nombreuses compagnies sont en recherche d'une résidence. Si des candidatures spontanées de compagnies ou de porteurs de projet locaux ne remontent pas jusqu'à vous, vous pouvez vous adresser aux agences culturelles régionales qui sauront vous mettre en relation avec des créateurs en recherche de résidence.

La réussite d'un projet de résidence repose sur un échange positif et motivé. Il faut que la compagnie et la structure d'accueil aient envie de collaborer, et d'intéresser les populations locales au projet artistique.

Il est souhaitable que le projet retenu soit en adéquation avec la ligne artistique et les possibilités techniques du lieu d'accueil.



3 QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DE RÉSIDENCE ?

On peut distinguer différentes formes de résidences, ayant chacune leur singularité, leur activité et leur mode de réciprocité. En matière de spectacle vivant, les plus fréquentes sont les résidences de création :

a. Les résidences de création

Il s'agit du temps de répétition et d'élaboration d'un spectacle : un metteur en scène (ou chorégraphe ou porteur de projet) réunit autour de lui une équipe artistique (scénographe, éclairagiste, costumier, concepteur son, techniciens) et des interprètes (comédiens, danseurs, musiciens, circassiens etc.) pour des sessions de travail qui aboutiront à la création d'un spectacle.

Le spectacle vivant est un art collectif qui demande du temps, compter en moyenne six à huit semaines de répétitions et préparation, et quatre à six semaines de répétitions au plateau, que l'on peut espacer en plusieurs périodes.

Le planning de travail d'une compagnie en création peut s'organiser en trois services (périodes de 3,5h), cette organisation peut varier selon le projet :

Matin : service technique (décor, son, lumière)

Après-midi : répétitions

Soirée : filage (répétition complète)

Il est souhaitable de planifier des périodes de quinze jours minimum pour que le travail de création puisse avancer.

Il arrive qu'une compagnie en sortie de résidence accepte du public à la dernière répétition, on parle alors de « sortie de chantier », mais les représentations à l'issue d'une résidence doivent faire l'objet d'un contrat de cession en coproduction, distinct de la convention de résidence. Un principe de préachat peut permettre aux résidents de disposer d'un budget supplémentaire lors de la création.

Les actions vers le public peuvent consister en rencontres (moments d'échange avec un public donné), ateliers « découverte des métiers du spectacle », répétition publique ou animations (rue, milieu scolaire).



b. Autres formes de résidences

D'autres formes de résidences existent, libre aux acteurs culturels d'en inventer de nouvelles...

Les résidences de recherche

Une résidence de recherche se propose comme un temps de laboratoire destiné à l'expérimentation et à la recherche (technologies du numérique, vidéo, magie nouvelle etc.) Elle n'aboutit pas à la réalisation d'un spectacle, mais peut donner lieu à un temps de rencontre et d'échange avec un public ciblé (scolaires, universitaires, grand public).

Les résidences de fabrication

Il s'agit d'un temps de résidence destiné à la fabrication de décors, accessoires, costumes ou prises de vue, avec mise à disposition d'ateliers, main d'œuvre ou moyens financiers. C'est une étape de réalisation dans un processus de création plus large, qui peut être partagée avec des scolaires en modules de découverte des métiers du spectacle.

Les résidences de diffusion

Les résidences de diffusion sont destinées à faire se rencontrer le travail d'une compagnie avec un public et des acheteurs potentiels, en organisant une série de représentations assortie d'un travail de communication.

Les résidences-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public ciblé. L'artiste, généralement rémunéré et choisi par appel d'offre, s'engage dans une démarche d'élaboration de *gestes artistiques* avec le public. Il ne s'agit pas de la création d'un spectacle, mais d'actions participatives permettant à un public de découvrir un univers artistique et un processus de création.

Les résidences d'implantation

Action visant à développer la présence d'une équipe artistique sur un territoire dans la durée, afin d'élargir l'offre culturelle, de fidéliser la relation artiste-public sur le long terme et d'aider la compagnie à trouver des appuis auprès des institutions et collectivités territoriales. De nombreuses structures accueillent ainsi une compagnie de danse ou de théâtre pendant deux ou trois ans, parfois plus longtemps, ce qui permet à la compagnie d'ancrer son travail sur le territoire et de développer des actions culturelles ciblées répondant aux spécificités d'un public.

Les résidences administratives

Il s'agit d'un accompagnement administratif qui peut comprendre la domiciliation de la compagnie, la mise à disposition de bureaux, de fichiers professionnels, l'accompagnement à la diffusion ou au montage de dossier.



4 QUELLE EST LA DURÉE MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE ?

Tous les cas de figure sont possibles, du « dépannage » (prêt d'une salle sur une courte durée), au partenariat mis en place sur plusieurs années. La durée, la planification et l'éventuelle reconduction d'une résidence sont fixées par les deux parties en fonction des besoins du projet artistique, des disponibilités du lieu de travail et d'une logique de rencontre avec les publics

a. Les résidences courtes

À titre indicatif, périodes de résidences couramment observées :

- Résidences de création : 2 à 8 semaines. Mais chaque langage demande un temps de création différent. Par exemple pour le cirque, ce sera souvent 2 ans
- Résidences de recherche, de construction, de diffusion : 1 à 3 semaines, pouvant être reconduites

Attention aux périodes trop courtes et aux périodes de résidence glissées dans les trous d'une programmation : il faut que les créneaux de résidence permettent le temps d'immersion, de montage et de démontage-rangement.

Le temps consacré à l'action culturelle et aux rencontres avec le public ne doit pas peser trop lourd dans la balance pour ne pas mettre le projet artistique en péril. Une moyenne de 5 à 10% du temps est communément admise.

De nombreux lieux d'accueil commencent par des résidences courtes, puis plus longues et régulières, allant jusqu'à la résidence d'implantation si l'échange convient aux deux parties. Des liens de confiance et de complicité peuvent alors s'établir dans le temps, permettant d'établir un travail de fond avec la population d'un territoire.

b. Les résidences longues durées

Il s'agit de partenariats longue durée, ou résidences d'implantation, portant sur deux ou trois saisons. L'implantation d'une compagnie dans un lieu sur le long terme lui permet de professionnaliser sa démarche de création, de donner un élan à la vie culturelle locale et surtout de multiplier les actions d'échanges avec un public fidélisé sur un territoire donné. Spectacles, stages, animations et ateliers donnés par la compagnie s'inscrivent alors dans la programmation culturelle du lieu.



5 COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET DE RÉSIDENCE ?

a. Les étapes de la mise en place d'une résidence

Faisabilité d'un projet de résidence

La décision d'accueillir une compagnie en résidence se prend collégialement avec les membres de l'équipe du lieu d'accueil, parfois en concertation avec d'autres acteurs culturels locaux.

- Repérer les créneaux possibles sur une saison
- Anticiper la logistique (horaires d'accès aux espaces de travail, gardiennage, pilotage etc.)
- Évaluer les possibilités budgétaires (défraiements, budget achats, salaires éventuels)
- Mener une réflexion sur le type d'action culturelle à mener avec le public du territoire

Rencontres avec l'équipe artistique choisie

- Présentation du projet artistique par les porteurs de projet
- Présentation du lieu d'accueil et de son fonctionnement
- Réflexion et discussion sur les termes de la résidence (moyens mis à disposition, actions vers le public)

Pilotage

- Il est important de nommer un référent de la structure d'accueil, chargé du suivi de la résidence (accueil, organisation, suivi des actions vers le public, bilan). Il est souhaitable que cette personne ait des affinités artistiques avec le projet présenté
- Il peut être pertinent de nommer également un référent côté équipe artistique, il sera l'interlocuteur centralisant informations et questions
- En fin de résidence, un bilan qualitatif et financier permettra d'évaluer si les objectifs souhaités ont été atteints, afin d'optimiser les futures résidences à venir



b. Apports mutuels de la structure d'accueil et de l'équipe artistique

Les apports possibles de la structure d'accueil :

Moyens matériels

- Mise à disposition de salles de répétition, ateliers de fabrication, bureaux, espaces de stockage
- Mise à disposition d'un plateau ou d'un espace de représentation
- Prêt de matériel (régie son et lumière, vidéo, draperies, tapis de danse etc.)
- Mise à disposition de véhicules (transport de personnes, de décors ou fournitures)

Moyens humains

- Pilotage et suivi du projet
- Mise à disposition de personnel (technique, administratif)
- Accompagnement à la diffusion et au montage de dossiers
- Communication, réseau (contact de professionnels, fournisseurs, partenaires etc.)

Moyens financiers

- Prise en charge des transports, hébergement et repas de l'équipe accueillie¹
- Déblocage de budgets ciblés (achat de fournitures, main d'œuvre extérieure, communication)
- Préachat de spectacle (dans le cas d'une résidence de création)

¹ Peuvent être pensés en termes de coût raisonné en proposant un hébergement de type dortoir de collectivité ou gîte, et l'accès à une cantine locale

Les actions possibles d'une compagnie en résidence :

- Rencontres et échanges avec le public autour du travail en cours
- Animations culturelles (rue, milieu scolaire, maisons de retraite)
- Ateliers « découverte des métiers du spectacle » à destination des scolaires et du jeune public
- Stages de pratiques artistiques (pour les compagnies en résidence sur une longue durée)
- Répétitions publiques
- Sortie de chantier (dernier filage en public)

Il est important de veiller au bon équilibre entre périodes de travail artistique et temps consacré à l'action culturelle et aux rencontres avec le public (en moyenne 5 à 10% du temps de résidence).



Les répercussions possibles sur le territoire :

Ancrer le projet d'un lieu sur le territoire.

L'accueil de compagnies en résidence traduit la volonté d'un lieu : veut-il soutenir un ou plusieurs langages artistiques ? Des compagnies de sa région ou hors région ? Des compagnies émergentes ou confirmées ? Le choix des compagnies invitées illustre ainsi le projet culturel et artistique du lieu, tout en participant à sa concrétisation. Cela rend également plus lisibles, aux yeux des financeurs et des publics, les axes du projet.

Les temps de diffusion d'un spectacle sont différents des temps qu'offre la résidence à une équipe artistique pour aller à la rencontre des habitants. Le temps de la rencontre permet d'instaurer un rapport de confiance entre des artistes, un lieu et les habitants d'un territoire. A partir de là, il est possible d'inventer ensemble et de co-construire.

c. Établissement d'une convention

La rédaction d'un document scellant l'engagement des deux parties (convention, contrat ou cahier des charges) est une étape importante qu'il convient de préparer par des échanges et réunions. Un exemple type figure ci-dessous, ne pas hésiter à détailler ou créer de nouvelles rubriques selon les modalités de votre projet de résidence.

**Page suivante, un exemple de convention type
pour une résidence de création**



Exemple de convention type pour une résidence de création

Entre les soussignés :(Raison sociale de l'entreprise - Numéro SIREN - Numéro de licence - Siège social - Téléphone)

Représentée par :(Nom du référent et Qualité)

Ci-après dénommée «Lieu d'accueil », d'une part, et :

La compagnie (ou collectif ou artiste)(nom - adresse - Téléphone)

Représentée par :(Nom du représentant et Qualité)

Ci-après dénommée «La Compagnie », d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

- Le Lieu d'accueil accueillera La Compagnie en résidence du au pour lui permettre de finaliser la création de son spectacle (titre)
- Dans le cadre de la résidence, le Lieu d'accueil met un ensemble de moyens à disposition de la compagnie, détaillés comme suit: (voir 5- b.: Les apports possibles de la structure d'accueil)
- La compagnie accepte un principe d'échange avec les publics en s'engageant à:
..... (voir 5- b.: Les actions possibles d'une compagnie en résidence)

Article 2 - Conditions d'accueil en résidence

Un logement sera mis à disposition de la Compagnie par le Lieu d'accueil à (adresse du logement), permettant l'hébergement de personnes. Le personnel technique et administratif du Lieu d'accueil sera, dans la limite de ses moyens et du fonctionnement normal des locaux, à la disposition de la Compagnie pour résoudre les problèmes techniques et administratifs qui pourront se poser. Un planning dudit personnel pendant la durée de la résidence sera fourni à la compagnie selon modalités convenues.

Article 3 - Conditions contractuelles

La conclusion du présent contrat n'entraîne aucunement la cession des droits de La Compagnie sur l'œuvre pour laquelle La Compagnie est accueillie en résidence. Si, par la suite, le Théâtre souhaite produire l'œuvre achevée, ou proposer le préachat d'une ou plusieurs représentations, un contrat particulier sera signé avec la Compagnie en vue des représentations de l'œuvre sous forme de spectacle vivant et de la rémunération s'y rattachant.

Article 4 - Responsabilité et assurances

La Compagnie est tenue d'assurer la responsabilité civile de ses membres ainsi que tous les objets lui appartenant contre tous les risques. Le Lieu d'accueil est responsable de la sécurité des personnes accueillies à l'intérieur de ses locaux. A ce titre, il déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'occupation de ses locaux.

fait à, le, en exemplaire(s).

..... (signatures Lieu d'accueil et Compagnie)





1 route de Marckolsheim
F-67600 Sélestat
Tel. 03 88 58 87 58
culture-alsace.org

